

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12
Présents : 9
Votants : 9

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le Lundi 19 juin 2023 à 19h00

le Conseil Municipal de la commune de SAINT SULPICE DES LANDES dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ORDINAIRE, à la Mairie, sous la présidence de Victor LERMITE, Maire.

Date de convocation :

12 juin 2023

Présents : A. LE MOUROUX, C. ROULLEAU, F. VIEL, D. ZIETEK, V. LERMITE, L. MULLER, D. PAITEL, S. MONNIER, A. HUET

Absent : JM JARRET, JM BODIER, C. TRIHAN

Absent représenté :

DELIB 19/06 N°3

Objet : Révision des tarifs assainissement

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réviser les tarifs assainissement à compter du 1^{er} janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil, unanime décide de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2024, à savoir :

- Part fixe : 30 € HT
- m3 consommé : 2 € HT.

Tarifs pour les non raccordés à l'eau potable mais bénéficiant de l'assainissement collectif.

- Part fixe : 30 € HT
- Forfait de m3 consommés : 20 m3/habitant soit 40 € HT

Le budget assainissement de la commune étant assujetti à la TVA, il convient d'ajouter la TVA en vigueur aux montants cités ci-dessus.

Fait et délibéré le 19 juin 2023

Le Maire,

Victor LERMITE

Secrétaire de séance : Didier ZIETEK